

# Ami santé au travail



AU SERVICE DE  
LA PRÉVENTION DANS  
LES ENTREPRISES  
DE L'EURE

## ▶ AMI Santé au Travail est un SPSTI

### Mais qu'est-ce qu'un « **SPSTI** » ?

- Un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises ou SPSTI est une **Association d'employeurs qui mutualise des moyens pour préserver la santé des travailleurs**, dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Régie par la Loi de 1901, il s'agit d'une Association à but non lucratif. Sa gouvernance est assurée par un Conseil d'administration et une Commission de contrôle, où siègent employeurs et travailleurs du territoire qui sont désignés par les organisations syndicales représentatives.

# Une Association Loi 1901 dont :

- Les orientations sont proposées par un **CA composé paritairement**, le Président étant un employeur et le Vice-président un travailleur suivi
- Les décisions sont entérinées en **Assemblée générale** des adhérents
- La surveillance est assurée par un **Commissaire aux comptes** et par une **Commission de contrôle** présidée par un représentant des travailleurs suivis
- Les représentants au CA et à la Commission sont :
  - ✓ désignés par les **organisations syndicales représentatives** d'employeurs & de travailleurs
  - ✓ tous issus des **entreprises adhérentes**
- La gestion courante est placée sous la responsabilité d'un **Directeur général**

- ▶ Dans le cadre de la **transparence associative**, la composition du CA et de la Commission de contrôle est à retrouver **en ligne** depuis notre site internet public :
- ▶ <https://www.ami-sante.fr/qui-sommes-nous/gouvernance/>

# Le cadre légal

- ▶ Actuellement, nos missions s'exercent dans le cadre de la Loi 2021-1018 du 2 août 2021 ***pour renforcer la prévention en santé au travail***
- ▶ L'appellation des Services a de fait évolué depuis lors :  
***Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises***  
**>>> SPSTI**



**sur la Loi du 2 août 2021**

# Quels sont les publics bénéficiaires ?

➤ A titre **obligatoire** >> les **travailleurs salariés** des entreprises adhérentes.

>> Via l'adhésion de leurs entreprises auprès de nous :

<https://www.ami-sante.fr/adherer-ou-s-affilier/>

➤ Et à titre **facultatif** :

- Les chefs d'entreprises non salariés des entreprises adhérentes
- Les travailleurs indépendants dans le cadre d'une « *affiliation* » volontaire à renouveler chaque année pour une offre de services dite « *spécifique* »

# Offre-socle de services : 3 volets

- La Loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a prévu que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'un **ensemble commun de prestations** de la part des SPSTI sur l'ensemble du territoire national. Cela représente la **contrepartie de l'adhésion** et c'est donc **inclus** dans la **cotisation annuelle** !

C'est ce que l'on appelle >> **l'offre-socle de services** :



# L'offre de prévention disponible

Pour mieux vous accompagner,  
une offre de prévention collective en constante évolution...

Et pour aller plus loin, des sensibilisations organisées par nos équipes  
en inter-entreprises en nos locaux (ou, sous conditions, en intra)

Pour débiter votre parcours  
de prévention, un dispositif original  
d'auto-formation : le E. LEARNING



Et/ou à distance avec notre appui : les WEBINAIRES

Différents thèmes en visio-conférence

Un mode de sensibilisation **interactif et sécurisant** !



Un catalogue et un calendrier en ligne régulièrement enrichis !

# Le catalogue des actions !

## Sommaire

- 3 • Introduction
- 4 • Accompagnement à l'élaboration du DUERP
- 5 • Formation initiale Sauveteur Secouriste du Travail
- 6 • Sensibilisation aux Risques PsychoSociaux
- 7 • Violences Sexistes et Sexuelles au Travail
- 8 • Evaluer le Risque Chimique dans l'entreprise
- 9 • Travail sur Ecran en présentiel
- 10 • Connaissez-vous les risques liés au Bruit ?
- 11 • Prévenir les Conduites Addictives
- 12 • Le Risque Routier Professionnel
- 13 • Promouvoir l'activité physique & sportive en entreprise
- 14 • Formation Salarié Compétent en Santé & Sécurité au Travail
- 15 • Accueil Collectif de Prévention : Services d'Aide à la Personne
- 16 • Nos offres en format WEBINAIRE
- 17 • E-LEARNING : formations courtes en ligne
- 18 • Pour en savoir plus sur votre Service de Prévention et de Santé au Travail

Une offre de prévention  
en constante évolution

**Ami**  
santé au travail

AU SERVICE DE  
LA PRÉVENTION DANS  
LES ENTREPRISES  
DE L'EUROPE

**FORMATIONS &  
SENSIBILISATIONS**



[www.ami-sante.fr](https://www.ami-sante.fr)

- Catalogue des actions comprises dans l'offre socle de services -

**Ami**  
santé au travail

# D'autres services...

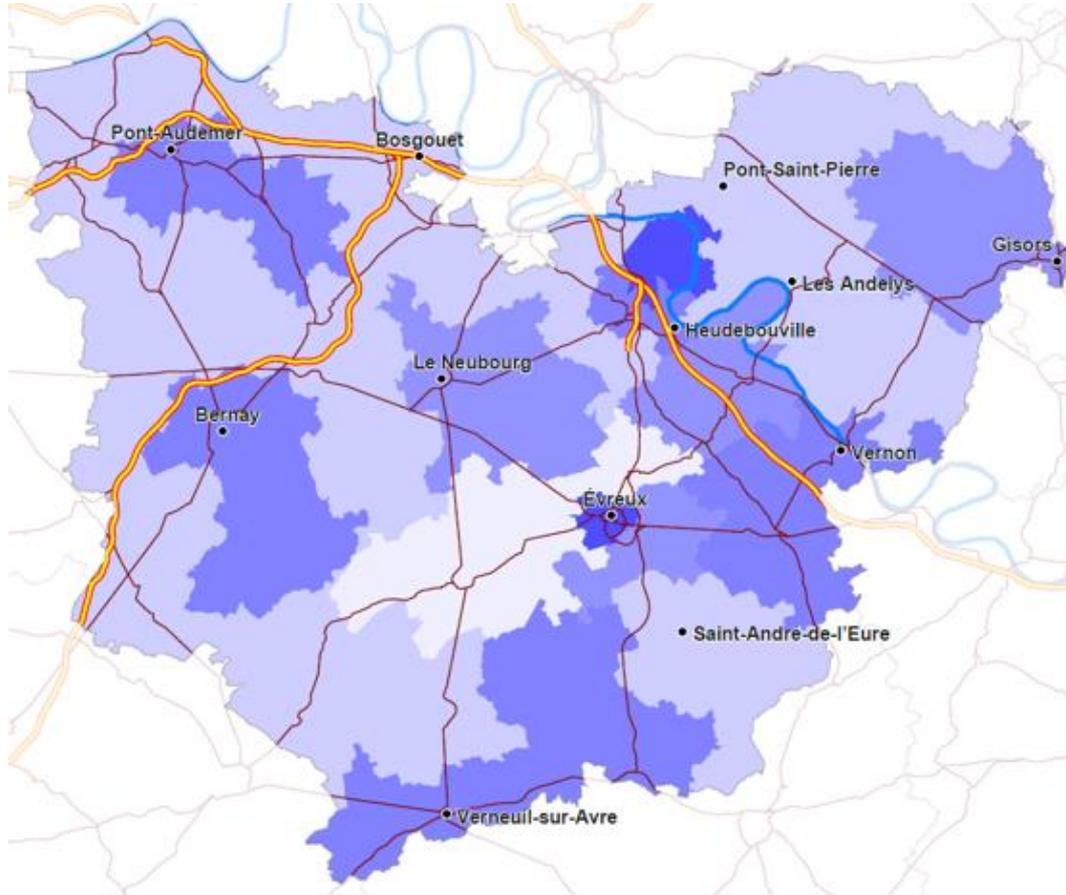
- ▶ Notre adhésion à l'Observatoire **AMAROK** apporte un 1<sup>er</sup> niveau de réponse aux enjeux de la santé des Dirigeants en mettant à leur disposition un **outil en ligne** permettant de **prévenir l'épuisement professionnel** :
  - Conférence de presse lors du lancement de l'action en 2022
  - Présentation du dispositif AMAROK e-santé



- ▶ A l'avenir, une **offre complémentaire** sera proposée aux adhérents qui la souhaiteront (offre tarifée)

# Notre organisation géographique

>> 12 centres de proximité répartis sur le département



➤ 120 professionnels  
au service de :

✓ 7 500 entreprises dont  
90% de moins de 20  
salariés

✓ 95 000 salariés à prendre  
en charge

➤ Des équipes santé-travail dédiées à un portefeuilles d'entreprises

>> Le Siège social à Evreux

# Nos moyens humains

## Des équipes santé-travail pilotées par les Médecins



En appui des cellules locales, une cellule centrale « PDP »  
Prévention de la Désinsertion Professionnelle  
[cellulepdp@ami-sante.fr](mailto:cellulepdp@ami-sante.fr)

### + des ressources transverses internes :

- ✓ Conseillers en prévention des risques professionnels
  - ✓ Ergonomes
  - ✓ Psychologues du travail
  - ✓ Toxicologue
- + Fonctions de Coordinateurs métiers

# Nos principaux partenaires

- **Ressources externes mobilisables par les équipes internes au bénéfice des travailleurs suivis :**
  - Réseau de Psychologues conventionnés
  - CAP Emploi
  - Service social CARSAT
- **Ressources externes d'appui auprès des équipes internes :**
  - Cabinet d'avocats EPONA
  - Fédération PRESANSE (niveau national & niveau régional)
- **Interlocuteurs institutionnels :**
  - DREETS
  - Service prévention CARSAT

# Et pour en savoir plus...

- ▶ Notre site web public : <https://www.ami-sante.fr/>
- ▶ *L'Espace* privatif en ligne à disposition des entreprises :  
<https://pst-amisst.medtra.fr/accueil.html>
- ▶ Une courte animation pour comprendre nos missions

**Merci de votre attention !**